



SOMMAIRE

	<i>Pages</i>
Point 9 de l'ordre du jour :	
Discussion générale (<i>suite</i>)	
Discours de M. Ali Omar (Somalie)	1
Discours de M. Gourinovitch (République socialiste soviétique de Biélorussie)	4
Discours de M. Baroody (Arabie Saoudite)	9

Président : M. Emilio ARENALES (Guatemala).

En l'absence du Président, M. Kamba (Ouganda), vice-président, prend la présidence.

POINT 9 DE L'ORDRE DU JOUR

Discussion générale (*suite*)

1. M. ALI OMAR (Somalie) [*traduit de l'anglais*] : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de féliciter M. Arenales de son élection à la présidence de l'Assemblée générale pour la vingt-troisième session. Nous sommes certains que, avec sa grande expérience des affaires internationales et grâce à ses qualités personnelles de sagesse et de compréhension, il nous conduira à une heureuse et fructueuse conclusion des travaux de notre assemblée. Nous regrettons vivement que la maladie l'empêche d'être parmi nous aujourd'hui et ma délégation exprime le sincère espoir qu'il guérira rapidement.

2. Je dois également rendre hommage à son prédécesseur, M. Corneliu Mănescu, ministre des affaires étrangères de la Roumanie, dont la sagesse, la patience et les grands dons de diplomate ont été précieux pour les débats de la vingt-deuxième session.

3. Ma délégation adresse également ses vœux de bienvenue et ses félicitations les plus sincères au Souaziland, au moment où il prend la place qui lui revient dans la famille des nations. Nous sommes heureux lorsque ici nous est donné de voir l'application pratique du principe de libre détermination que les Nations Unies se sont évertuées à promouvoir. Nous souhaitons au peuple de ce jeune Etat une prospérité durable.

4. Il est d'usage, à cette époque, que les Membres des Nations Unies fassent un examen de conscience et examinent les progrès — ou le recul — qu'a faits l'Organisation vers les objectifs de paix et de fraternité universelles; c'est aussi le moment pour nous d'indiquer nos attitudes respectives à l'égard des problèmes qui nous empêchent d'atteindre ce but. Certaines années, le thème principal a été la confiance en l'aptitude de l'Organisation de parvenir à ses fins; certaines années, on a éprouvé des doutes graves

quant à la capacité des Nations Unies de survivre tout simplement. Il est important, me semble-t-il, chaque année, avant de passer à l'examen détaillé des points inscrits à l'ordre du jour des diverses Commissions, de voir objectivement ce qu'est notre organisation pour savoir où nous en sommes aujourd'hui.

5. Tandis que nous commençons les délibérations de la session, nous n'avons pas à nous réjouir par trop, ni à nous inquiéter à l'excès. Les problèmes non résolus traînent encore et continuent de causer des tensions en diverses parties du monde. La guerre au Viet-Nam, la situation dangereuse au Moyen-Orient et l'injustice raciale que l'on continue d'imposer aux populations non blanches de l'Afrique australe sont toutes des questions qui indiquent des échecs de notre part. L'effet en est à peine compensé par des événements encourageants tels que l'approbation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et l'imposition de sanctions obligatoires complètes à la Rhodésie. Je voudrais cependant répéter ce que ma délégation a déjà déclaré devant cette assemblée, c'est que dans la Charte des Nations Unies nous trouvons les principes directeurs pour le développement d'une morale internationale. Les mesures que nous prenons pour l'acceptation et la mise en application de cette morale sont lentes, hésitantes, mais nous espérons qu'elles acquerront davantage de force et seront mieux orientées. Je voudrais esquisser l'attitude de mon gouvernement sur certaines des questions essentielles qui préoccupent la communauté internationale.

6. Les interminables souffrances du peuple vietnamien n'ont pas pris fin bien que les entretiens de Paris nous donnent quelque espoir de voir se terminer cette guerre terrible. Mon gouvernement espère que les deux parties profiteront de la table de conférence pour aller vers une rapide cessation de la guerre, mais nous croyons que les Etats-Unis ont l'obligation morale, sur le plan international, de cesser les bombardements sur le Viet-Nam du Nord, ce qui permettrait de franchir les premiers pas susceptibles de créer les conditions nécessaires pour procéder à des négociations valables. Les Etats-Unis peuvent tout au moins faire ce geste et donner ainsi au Gouvernement du Viet-Nam du Nord la responsabilité d'y réagir en faveur de la paix. Nous répétons notre conviction exprimée l'an dernier, à savoir que le peuple vietnamien seul a le droit de décider de la façon dont il veut s'attacher à l'édification d'un Etat unifié, et de la forme que devrait revêtir cet Etat.

7. L'occupation par Israël du territoire arabe, qui continue au défi des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, est une source tout aussi dangereuse de tension internationale. Les forces israéliennes ont à maintes reprises violé le cessez-le-feu; les bombardements par mer et par terre de villages et de villes arabes ont augmenté les tensions; les terres et les propriétés arabes ont

été expropriées pour faire face à de nouvelles vagues de colons israéliens et, comme l'a fait remarquer le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine, plusieurs centaines de milliers de nouveaux réfugiés arabes ont été privés de leurs foyers et forcés de se réfugier dans les pays arabes voisins.

8. Les Arabes de ces régions occupées ne sauraient être critiqués pour la profonde hostilité qu'ils nourrissent contre le régime israélien. Nul ne saurait non plus déplorer les mouvements de résistance qui se sont développés pour contrecarrer l'occupation des patries arabes. Des mouvements semblables ont surgi pendant la seconde guerre mondiale, lorsque de nombreux pays européens sont tombés sous le joug de la tyrannie nazie. Ces combattants de la résistance se sont acquis l'admiration de tous les peuples épris de paix pour leur courage et leur patriotisme inlassables. C'est la même force de patriotisme, c'est le même courage né du défi à la tyrannie qui inspirent aujourd'hui la résistance arabe.

9. A l'échelon international, ma délégation estime que cette assemblée ne devrait pas seulement condamner avec force l'occupation par Israël des territoires arabes, mais devrait également agir d'une façon efficace qui mettrait fin à cette occupation. Il doit être bien clair que l'expansion territoriale au moyen de la guerre ne saurait être approuvée et que l'utilisation de gains territoriaux pour extorquer des concessions politiques est tout aussi inacceptable. En outre, il est très important que les Nations Unies exercent leur influence en faveur de la solution du problème, sur la base de la résolution de novembre dernier, et que la mission d'importance vitale de l'ambassadeur Jarring en ce domaine ne soit pas détournée de son but par des arguments trompeurs.

10. L'opposition coutumière du Gouvernement israélien aux tentatives faites par notre organisation pour résoudre le problème du Moyen-Orient trouvera sans aucun doute une manifestation dans la réaction israélienne à la résolution 259 (1968) adoptée par le Conseil de sécurité le 27 septembre, qui recommande l'envoi d'un représentant spécial du Secrétaire général pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans les territoires occupés. Dans ce contexte, il convient de relever que la Conférence internationale des droits de l'homme, qui a eu lieu à Téhéran au début de l'année, a condamné Israël pour violation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations dans les territoires occupés. Cependant, des rapports venant de Tel-Aviv signalent d'ores et déjà une attitude négative, une absence de coopération en ce domaine de la part des autorités israéliennes, conformément à l'attitude de défi qui est habituellement celle des autorités israéliennes envers l'opinion publique internationale.

11. Comme le Moyen-Orient et l'Asie, certaines parties de l'Afrique ont été aussi le théâtre de souffrances et de conflits. Dans la grande République du Nigéria, la vie et le progrès de la population ont été affectés par la guerre civile qui a causé d'horribles souffrances à la population civile. A la récente conférence au sommet de l'Organisation de l'unité africaine, la Somalie a été l'un des Etats qui ont appuyé fermement l'adoption d'une résolution demandant instamment l'arrêt des hostilités et invitant les dirigeants du

mouvement de sécession à coopérer avec les autorités fédérales afin de rétablir la paix et l'unité au Nigéria. Mon gouvernement espère que cet appel recevra une réponse positive et que tous les intéressés coopéreront pour faciliter la livraison urgente des aliments, des vêtements et des médicaments essentiels nécessaires à la population civile des régions en cause. Dans une situation aussi grave, il faudra que chacun fasse preuve d'indulgence et de magnanimité. Nous espérons donc que, comme le recommande la résolution de l'OUA, le Gouvernement fédéral militaire du Nigéria déclarera, au moment de la cessation des hostilités, une amnistie générale et coopérera avec l'Organisation de l'unité africaine pour assurer la sécurité matérielle de tous les habitants du Nigéria, jusqu'à ce que la confiance mutuelle soit rétablie. La communauté internationale, pour sa part, devrait s'abstenir de toute mesure qui pourrait nuire à la paix, à l'unité et à l'intégrité territoriale du Nigéria.

12. La situation en Afrique australe, qui préoccupe tout particulièrement les peuples libres de ce continent, doit continuer également d'intéresser au premier chef la communauté internationale. Le sort malheureux de millions d'Africains asservis par le système de l'*apartheid* n'est pas constamment rappelé au public par les moyens d'information massive. L'Afrique du Sud n'est pas un pays libre et, étant donné les conditions de répression qui y règnent, il est difficile d'obtenir le genre de renseignements de première main qui feraient comprendre à chacun, dans le monde entier, que l'un des plus grands crimes contre l'humanité est perpétré chaque jour dans ce pays. Dans ces conditions, l'Organisation des Nations Unies, qui s'est proclamée le champion des droits de l'homme, a une responsabilité spéciale : celle de prendre la tête de l'opinion publique internationale dans une croisade morale contre l'*apartheid* et d'user de tous les moyens dont elle dispose pour essayer de mettre fin à ce régime néfaste. Alors que l'*apartheid* continue d'être appliqué avec une sévérité toujours plus grande et s'assortit d'une aggravation des souffrances et des dislocations chez les populations noires du territoire, ce régime continue d'être soutenu par des Membres de notre organisation qui non seulement conservent mais intensifient leurs rapports commerciaux avec le Gouvernement de la République sud-africaine et accroissent l'appui matériel qu'ils lui fournissent. En outre, par leur manque de coopération, certains Etats Membres rendent inopérantes les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

13. Le danger de voir l'*apartheid* se propager comme une maladie infectieuse est devenu maintenant très réel. Comme le signale le Secrétaire général dans son rapport, le Gouvernement de l'Afrique du Sud non seulement continue de traiter par le mépris les décisions des Nations Unies sur la Namibie, mais il étend à ce territoire le régime typique de l'*apartheid*. La répression impitoyable de toute forme de protestation et le processus inhumain de la ségrégation y sont maintenant bien établis.

14. Mon gouvernement tient à réaffirmer ici que l'occupation de la Namibie par le Gouvernement sud-africain est un acte d'agression internationale. L'Assemblée générale, seule autorité responsable pour la Namibie, devrait inviter, une fois de plus, le Conseil de sécurité à prendre toutes mesures nécessaires pour assurer la libre détermination et l'indépendance du peuple de ce territoire. En Rhodésie du

Sud également existent des indices très clairs. Outre le déni des droits politiques à la majorité des habitants du territoire, le régime minoritaire blanc s'oriente progressivement vers la ségrégation raciale, avec toutes les injustices sociales qui en découlent. Bien que mon gouvernement approuve l'application de sanctions obligatoires à la Rhodésie, nous croyons que les problèmes de l'Afrique australe doivent être attaqués à la racine, c'est-à-dire en République sud-africaine.

15. Du fait des dangereuses tensions que fait naître la situation en Afrique australe, et en présence de la responsabilité morale de combattre l'*apartheid*, il serait malhonnête de la part d'un Etat Membre qui, directement ou indirectement, appuierait la politique du Gouvernement sud-africain de porter une accusation contre l'un quelconque des autres Membres de l'Organisation sous prétexte qu'il manque à la Charte ou à la Déclaration universelle des droits de l'homme.

16. En ce qui concerne les autres territoires africains encore sous domination coloniale, mon gouvernement espère que les autorités administrantes sauront tenir compte des recommandations faites par le Comité de décolonisation des Nations Unies et par l'Assemblée générale pour une rapide mise en oeuvre des mesures proposées pour que ces territoires avancent rapidement vers l'indépendance par le processus de la libre détermination. Mon gouvernement croit devoir exprimer ici sa satisfaction de la façon dont l'Espagne a coopéré avec les Nations Unies pour faciliter l'indépendance de la Guinée équatoriale. Nous souhaitons la bienvenue au gouvernement et au peuple de ce territoire au sein de la famille des nations.

17. Quant à la question de la Côte française des Somalis, mon gouvernement espère que l'autorité administrante prendra les mesures nécessaires recommandées par les Nations Unies pour que le peuple de ce territoire avance rapidement vers l'indépendance. L'intérêt de la Somalie dans cette affaire ne vient pas seulement de ses rapports étroits avec les habitants de la Côte française des Somalis, mais aussi d'un désir sincère de voir la population de ce territoire autorisée à décider librement de son avenir politique, et cela dans une atmosphère de paix et d'harmonie.

18. Une fois de plus, notre assemblée va se saisir de la question de l'admission de la République populaire de Chine aux Nations Unies. Mon gouvernement espère que cette question sera examinée par tous avec objectivité, et qu'enfin la raison l'emportera afin qu'une grande puissance vienne prendre la place qui lui revient au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale. Il apparaît clairement à ma délégation qu'il n'existe qu'une seule nation chinoise. Le Gouvernement de la République populaire de Chine est, en fait et en droit, le Gouvernement légitime du peuple chinois et, en cette qualité, devrait être à même d'envoyer ses représentants participer à nos délibérations. De plus, l'absence du gouvernement de la République populaire de Chine rend difficiles les progrès vers la solution de nombreux problèmes internationaux. L'un de ces problèmes est le désarmement, qui nécessite la coopération de toutes les grandes puissances si l'on veut arriver à une solution définitive.

19. Mon gouvernement se félicite de la conclusion du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires [résolu-

tion 2373 (XXII)], qui représente l'aboutissement de 10 ans d'efforts intensifs aux Nations Unies et au Comité du désarmement à Genève. Mon gouvernement est conscient des imperfections du traité, mais, compte tenu des dangers inhérents à la prolifération des armes nucléaires, y voit un progrès considérable vers l'objectif du désarmement nucléaire. Ma délégation ne croit pas qu'une extension de la course aux armes nucléaires à des pays de plus en plus nombreux soit de nature à améliorer leur sécurité; nous n'acceptons pas non plus l'affirmation selon laquelle le maintien délibéré d'une crainte mutuelle d'anéantissement constitue un élément de sécurité ou un encouragement à la détente. Toutefois, nous attendons des puissances nucléaires qu'elles mettent fin, le plus tôt possible, à leur course aux armes nucléaires et qu'elles entreprennent d'urgence des discussions sérieuses qui pourraient aboutir non seulement à la destruction de toutes les armes nucléaires, mais aussi à des progrès concrets vers un traité de désarmement général et complet. A ce propos, ma délégation a été heureuse de voir inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session de l'Assemblée générale, afin que des mesures soient prises dans ce sens.

20. Représentant un pays qui, à l'heure actuelle, s'est engagé dans un programme intensif de développement économique national, je puis approuver nombre des conclusions que le Secrétaire général présente dans l'introduction à son rapport annuel de cette année [A/7201/Add.1]. L'importance du rôle que doivent jouer les commissions économiques régionales ne saurait être surestimée. Par exemple, mon pays a constaté que les services offerts par la Commission économique pour l'Afrique revêtent une importance vitale pour notre propre développement national et nous aident à promouvoir à un haut degré notre coopération sociale et économique avec les groupes sous-régionaux, ce qui est absolument essentiel à un développement réel rapide.

21. D'autre part, mon gouvernement, comme beaucoup d'autres, est déçu des résultats de la deuxième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement. Il y aurait lieu de modifier le dispositif institutionnel de la Conférence pour qu'elle soit assez souple et compétente pour donner effet, dans la pratique, aux principes et aux politiques de développement et de commerce. Malheureusement, il y a eu, de la part des pays développés, un manque de volonté politique à établir des rapports économiques plus effectifs et plus équitables avec les pays en voie de développement. La Conférence a démontré, une fois de plus, que son dispositif institutionnel doit être réformé pour être plus compétent et suffisamment souple afin de pouvoir traduire en termes pratiques les principes et les politiques du commerce et du développement.

22. L'industrialisation, phénomène de notre siècle, se voit maintenant accorder la plus haute priorité dans la planification économique de tous les gouvernements. Pour faire face aux besoins urgents dans ce domaine chez les pays en voie de développement, l'Assemblée générale a créé l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel. Malheureusement, les ressources disponibles ne sont pas suffisantes pour permettre à cette importante organisation nouvelle de mener sa tâche à bien. Nous espérons cependant que des contributions financières substantielles

seront accordées à l'organisation au cours de la prochaine Conférence pour les annonces de contribution. Les pays industrialisés devraient sans doute porter l'essentiel du fardeau, mais les pays en voie de développement devraient également apporter une contribution effective.

23. Je voudrais terminer mon discours sur la note d'optimisme prudent qui en a marqué le début. Les Nations Unies disposent d'une organisation et d'une série de principes qui leur permettent d'être un instrument efficace de paix et de progrès. Mais les Nations Unies ne rempliront leur rôle que lorsque les nations, grandes et petites, auront reconnu le fait qu'il faut employer l'Organisation comme instrument de base dans les relations internationales. Le monde ne peut pas attendre beaucoup plus longtemps que cette attitude devienne réalité et il ne saurait attendre trop longtemps que les Nations Unies obtiennent la force, la reconnaissance et le respect qui leur manquent aujourd'hui. Il nous faut un grand effort de volonté de la part des Etats Membres. Les Nations Unies sont parvenues à un carrefour de leur existence. Les principes ont été posés; les problèmes que soulève l'application de ces principes ont été définis. Nous pouvons choisir la route qui mène au chaos ou la route qui mène à la paix et à la liberté par la morale et la justice internationales. C'est à nous de choisir.

24. M. GOURINOVITCH (République socialiste soviétique de Biélorussie) [*traduit du russe*] : La délégation de la République socialiste soviétique de Biélorussie s'associe aux félicitations qui ont été adressées au Président de la vingt-troisième session de l'Assemblée générale à l'occasion de son élection à ce poste et lui souhaite un prompt rétablissement et beaucoup de succès dans ses fonctions.

25. Le débat général, qui touche maintenant à sa fin, a confirmé l'existence de nombreux problèmes qu'il est indispensable de résoudre en commun. Ces problèmes retiennent l'attention du monde entier. Il n'est pas indifférent aux peuples de savoir quelle sera l'opinion prédominante, à cette session de l'Assemblée générale, quant à la nécessité de mettre fin à l'agression américaine contre le peuple vietnamien, comment seront éliminées les conséquences de l'agression israélienne contre les Etats arabes voisins, quelles mesures seront prises pour arrêter la course aux armements et réaliser le désarmement, ce qu'on envisage de faire pour renforcer la sécurité dans diverses régions du monde et assurer la sécurité générale et, enfin, quand seront balayés les derniers bastions du colonialisme, avec leurs politiques d'esclavage et de discrimination, et ce qui sera entrepris en faveur du progrès économique et social de tous les peuples.

26. Le débat général et les premiers résultats des travaux des commissions de l'Assemblée ne permettent pas de donner des réponses simplistes à ces questions; en effet, à la présente session de l'Assemblée générale, deux attitudes opposées se sont dégagées avec plus de netteté encore que par le passé, aussi bien à l'égard de l'Organisation des Nations Unies qu'à celui de l'examen des problèmes dont elle est saisie.

27. Les pays occidentaux, qui portent la responsabilité de la politique des blocs d'agression qu'ils ont créés, non seulement n'ont rien fait pour résoudre des problèmes qui sont depuis longtemps mûrs pour une solution, mais, ces derniers temps, ils s'efforcent avec insistance d'envenimer la

situation en Europe, en intensifiant leurs activités dirigées contre les pays socialistes, qui montent la garde pour défendre la paix et le progrès dans le monde.

28. A la session même de l'Assemblée générale, les représentants de ces pays occidentaux s'efforcent d'insuffler l'esprit de la guerre froide dans les relations entre les Etats, de détourner l'attention de l'Organisation des Nations Unies et de l'opinion publique mondiale de leurs actes et de leurs plans, qui sont lourds de graves menaces pour la cause de la paix. Pour atteindre ces objectifs, ils n'ont pas seulement recours aux calomnies traditionnelles et à l'intimidation, mais emploient aussi des méthodes plus raffinées. Ils s'efforcent de se faire passer pour des défenseurs zélés du principe de la non-intervention, bien qu'ils aient constamment violé et qu'ils continuent de violer les droits souverains de nombreux peuples et pays. Ils se sont soudain enflammés d'un amour hypocrite pour le socialisme.

29. Les participants à l'agression contre le Viet-Nam parlent de paix et de leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies; ils s'efforcent de présenter les choses comme si ce n'est pas par leur faute que le sang coule au Viet-Nam. Les colonialistes se drapent dans la toge des libérateurs et des défenseurs du progrès économique des pays en voie de développement. Mais ils ont bien soin de taire que ce sont eux, précisément, qui inspirent et qui défendent les agresseurs israéliens déchaînés; que ce sont eux, précisément, qui aggravent la tension et intensifient la course aux armements par l'intermédiaire de l'OTAN et d'autres blocs; que les nombreux foyers de tension et de conflits territoriaux sont de leur fait; que c'est uniquement grâce à leur appui que persistent encore des régimes racistes et colonialistes et que le colonialisme a été et demeure la cause principale du retard économique de la plupart des Etats d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine.

30. Bien que les représentants de certains pays occidentaux s'efforcent de remplacer la solution des problèmes internationaux les plus importants par des jongleries verbales en parlant ici de sujets qui n'ont rien à voir avec les problèmes de l'ONU, ils ne sont pas parvenus et ne parviendront pas à détourner l'attention de la plupart des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies de la recherche de solutions constructives correspondant aux buts et aux principes de l'Organisation ainsi qu'aux aspirations de tous les peuples du monde.

31. Répondant à l'appel de l'Union soviétique et d'autres pays socialistes, la plupart des délégations — même celles qui paient un tribut à l'influence de la propagande impérialiste — se sont attachées à orienter le déroulement des événements internationaux en faveur du renforcement de la paix et de la coopération entre les peuples. Au sein de l'Organisation des Nations Unies, on observe un isolement croissant des forces de l'agression, du colonialisme et du racisme.

32. On peut le constater en considérant n'importe lequel des problèmes qui préoccupent actuellement le monde.

33. Quelle a été l'attitude des Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'agression criminelle des Etats-Unis contre le peuple vietnamien? Le fait que le Gouvernement de la République démocratique du Viet-

Nam est accepté de rencontrer à Paris les représentants du côté américain a été accueilli par une approbation universelle; presque tous les orateurs ont formé des vœux pour le succès de ces rencontres. L'énorme majorité des délégations ont apprécié que la République démocratique du Viet-Nam se soit montrée prête à discuter d'autres questions touchant le règlement du problème vietnamien, une fois que les Etats-Unis d'Amérique auraient mis fin, totalement et sans réserves, aux bombardements et à tous les autres actes d'agression dirigés contre la République démocratique du Viet-Nam.

34. Ce n'est pas par hasard qu'en 1968 on a vu augmenter le nombre des pays qui exigent avec insistance que les Etats-Unis d'Amérique mettent complètement fin à leurs bombardements sur le territoire de la République démocratique du Viet-Nam, à titre de premier pas important et indispensable en vue d'un règlement politique de ce problème, et que personne, en dehors des participants à l'agression américaine au Viet-Nam et de leurs alliés au sein des blocs d'agression, n'a appuyé les exigences démagogiques des Etats-Unis en ce qui concerne une prétendue "désescalade réciproque", car on ne peut voir, dans ces exigences, autre chose qu'une tentative de forcer ce peuple épris de liberté qu'est celui du Viet-Nam à mettre fin à sa lutte légitime de libération et à s'incliner devant la volonté de l'agresseur.

35. Nous sommes convaincus que les efforts conjugués des peuples du monde qui sont aux côtés du peuple héroïque du Viet-Nam finiront par contraindre les Etats-Unis d'Amérique à mettre fin à cette guerre d'agression au Viet-Nam qui persiste uniquement par leur faute. La position bien connue de la République démocratique du Viet-Nam et le programme politique du Front national de libération du Viet-Nam du Sud en date du 1er septembre 1967, qui répondent entièrement aux accords de Genève de 1954, offrent des possibilités de règlement politique du problème vietnamien.

36. La cessation de la guerre au Viet-Nam permettrait d'écartier l'un des principaux obstacles auxquels se heurtent les efforts constructifs des Etats pacifiques en vue d'assainir la situation internationale et de régler une série d'autres questions.

37. Passons à la question de l'élimination des conséquences de l'agression israélienne contre les Etats arabes voisins. L'examen de ce problème présente également un caractère positif. La clef du règlement du conflit au Proche-Orient est le retrait des forces armées de l'agresseur de tous les territoires arabes dont elles se sont emparées, et leur retour sur les positions qu'elles occupaient avant le 5 juin 1967. C'est la seule manière de réaliser l'ensemble des mesures destinées à régler la situation au Proche-Orient qui ont été formulées dans la résolution 242 (1967) adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité, le 22 novembre 1967. Si cette résolution demeurerait sans effet, il serait impossible de mettre fin à la situation dangereuse qui règne au Proche-Orient, impossible de mettre un terme aux violations de plus en plus fréquentes commises par Israël à l'endroit des décisions du Conseil de sécurité relatives au cessez-le-feu; il serait impossible de mettre en oeuvre les décisions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies sur l'inadmissibilité de voir les envahisseurs

israéliens poursuivre une politique d'asservissement de la population arabe autochtone des régions occupées par Israël.

38. La République arabe unie et d'autres pays arabes ont adopté une attitude constructive à l'égard du règlement du conflit du Proche-Orient lorsqu'ils ont déclaré accepter la résolution du Conseil de sécurité et être prêts à l'exécuter. Presque toutes les délégations qui ont pris la parole ici, à l'exception de celles d'Israël et de ses protecteurs, se sont prononcées pour la nécessité d'appliquer au plus vite cette décision du Conseil de sécurité, en mettant pleinement à profit les possibilités dont dispose le représentant spécial du Secrétaire général, M. l'ambassadeur Jarring. Ici, on n'a pas entendu de voix s'élever pour appuyer ce que l'on appelle les "neuf principes" exposés par le représentant d'Israël, ces "principes" qui laissent de côté l'essentiel de la question, à savoir l'acceptation par Israël de la résolution du Conseil de sécurité et sa volonté de s'y conformer et de retirer ses forces armées des territoires étrangers dont il s'est emparé. Avec d'autres délégations, nous condamnons résolument Israël — et ses protecteurs — pour le fait de se soustraire à l'obligation de se conformer à la résolution du Conseil de sécurité et de s'efforcer de conserver les territoires des pays arabes dont il s'est emparé.

39. Voyons maintenant les problèmes de l'Europe. C'est là que, en l'espace d'une génération, on a vu flamber deux guerres mondiales. C'est là que se trouvent directement face à face les forces armées des deux systèmes sociaux et économiques opposés. C'est là que s'agitent des forces impérialistes de revanche et de militarisme appuyées de l'extérieur. Mais c'est là aussi que s'affermissent et se développent les forces créatrices du socialisme. Nous constatons avec satisfaction que les forces antisocialistes, réactionnaires et impérialistes, ont subi un échec total dans leurs tentatives de modifier en leur faveur le *statu quo* en Europe, de porter atteinte aux conquêtes socialistes du peuple de Tchécoslovaquie et de semer la division entre les Etats frères de la communauté socialiste.

40. Les dirigeants de Bonn et leurs amis des pays de l'OTAN ne trouveront pas, dans les comptes rendus des délibérations de l'Assemblée générale, de données témoignant d'un appui aux conceptions de la politique étrangère des militaristes d'Allemagne occidentale qui a pour objectifs de remettre en question les résultats de la seconde guerre mondiale et de refondre la carte de l'Europe. La session n'a pas davantage vu se manifester d'appuis aux visées des revanchards de Bonn à l'égard de la République démocratique allemande et de Berlin-Ouest, à leurs ambitions nucléaires, à leur prétention de représenter tout le peuple allemand, à leurs tentatives de dérober au glaive justicier les criminels de guerre fascistes. A cet égard, on peut utilement rappeler que la Troisième Commission a déjà examiné la question du châtement des criminels de guerre et des individus coupables de crimes contre l'humanité et qu'elle a approuvé un projet de convention [A/7342, par. 113] qui prévoit qu'il n'y aura pas de prescription pour les individus coupables de ces crimes particulièrement graves. Les délégations de six pays seulement, dont les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la République sud-africaine et le Portugal, ont voté contre ce texte. Ce n'est pas un groupe bien nombreux, mais il est très caractéristique de par sa composition et ses aspirations politiques. Sans aucun doute,

la Convention représentera non seulement un acte d'accusation contre les nazis et les racistes qui ont commis des crimes dans le passé, mais également un avertissement redoutable à l'intention de tous ceux qui commettent des crimes semblables ou qui en nourrissent l'intention.

41. La situation en Europe confirme la justesse de la politique systématiquement appliquée par les pays socialistes, qui tend à assurer la sécurité collective en Europe et à mettre en oeuvre d'autres mesures prévues dans la Déclaration de Bucarest¹ et dans la Déclaration élaborée à la réunion des partis communistes d'Europe à Karlovy-Vary², une politique qui vise à transformer l'Europe en un continent de paix, d'amitié et de coopération sur un pied d'égalité entre les Etats et les peuples.

42. De toutes les tâches qui se posent à l'Organisation des Nations Unies, la tâche essentielle est le maintien de la paix. Les peuples n'ont pas de plus vif désir que de vivre, de travailler et de créer dans la paix.

43. La course aux armements étant la menace la plus grave pour la paix, il convient avant tout de prendre des mesures pour y mettre un terme. La course aux armements et les guerres ont déjà coûté fort cher à l'humanité : pendant la première moitié du XX^e siècle, elles lui ont coûté plus de 70 millions de vies humaines et englouti 4 000 milliards de dollars. Au cours de la seconde moitié de ce siècle, l'ampleur et le rythme de la course aux armements ont très fortement augmenté. A l'heure actuelle, les Etats-Unis, à eux seuls, dépensent à des fins militaires des sommes supérieures à celles que dépensaient, à ces fins dans un passé récent, tous les pays du monde dans leur ensemble. De nos jours la course aux armements risque, si l'on n'y met pas un terme, de causer à l'humanité les pertes et les conséquences les plus graves.

44. Il faut s'efforcer sans tarder d'arrêter la course aux armements. Cette tâche n'est pas facile, mais elle est réelle. Il suffit pour cela que les Etats — et surtout les grandes puissances — soient disposés et décidés à prendre des mesures concrètes pour arrêter la course aux armements et réaliser le désarmement.

45. Le moyen de résoudre ces problèmes est indiqué dans le mémorandum du Gouvernement de l'URSS sur certaines mesures urgentes concernant la cessation de la course aux armements et le désarmement [A/7134]. Il convient avant tout d'interdire l'emploi des armes nucléaires.

46. L'apparition des armes nucléaires a intensifié le danger d'une guerre de destruction sans précédent. Les gouvernements ont, de ce fait, une responsabilité accrue en ce qui concerne le destin de nombreux millions d'êtres humains. Dans ces conditions, un pas important vers l'élimination de la menace d'une guerre nucléaire serait la conclusion d'une convention internationale sur l'interdiction de l'emploi des armes nucléaires, ce qui représenterait une étape d'importance vers l'interdiction complète des armes nucléaires et leur élimination des arsenaux des Etats.

¹ Déclaration sur le renforcement de la paix et de la sécurité en Europe, signée au cours de la réunion du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie. Cette réunion s'est tenue du 4 au 6 juillet 1966, à Bucarest.

² Cette réunion s'est tenue du 24 au 26 avril 1967.

47. Il convient en outre de prendre des mesures pour faire cesser la production des armes nucléaires pour réduire et éliminer les stocks de ces armes. La délégation de la RSS de Biélorussie exprime l'espoir que la volonté du Gouvernement de l'Union soviétique d'entamer sans retard des pourparlers à ce sujet trouvera un appui approprié chez les autres puissances nucléaires.

48. Il convient également d'appuyer à tous égards la proposition de l'Union soviétique tendant à limiter et à réduire ultérieurement les vecteurs stratégiques d'armes nucléaires, à interdire les vols de bombardiers porteurs d'armes nucléaires au-delà des frontières nationales et à limiter les zones de navigation des sous-marins lance-engins.

49. La délégation de la RSS de Biélorussie estime qu'il est grand temps d'interdire les essais souterrains d'armes nucléaires. L'Union soviétique s'est déclarée disposée à s'entendre, sans tarder, au sujet d'une interdiction des essais souterrains d'armes nucléaires sur la base de l'utilisation de moyens nationaux pour en contrôler l'exécution. Cette proposition de l'Union soviétique est appuyée par de nombreux Etats. La parole est maintenant aux puissances occidentales, qui doivent enfin se décider à résoudre ce problème.

50. Outre les armes nucléaires, il existe une autre catégorie d'armes très dangereuses pour l'humanité, à savoir les armes chimiques et bactériologiques. Voilà plus de 40 ans qu'a été conclu le Protocole de Genève de 1925 concernant la prohibition d'emploi des armes chimiques et bactériologiques, qui a joué son rôle pendant la seconde guerre mondiale. Malheureusement, aujourd'hui encore, tous les Etats n'ont pas adhéré à ce protocole.

51. Sur l'initiative de la Hongrie, l'Assemblée générale a adopté à sa vingt et unième session la résolution 2162 (XXI), par laquelle elle a invité tous les Etats à se conformer strictement aux principes et objectifs du Protocole de Genève. Dans cette résolution, l'Assemblée a condamné tous les actes contraires à ces objectifs et a invité tous les Etats à adhérer au Protocole de Genève. C'est un motif d'indignation que les Etats-Unis d'Amérique, dont il s'agissait précisément dans cette résolution, continuent de dédaigner la volonté clairement exprimée des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et les normes du droit international contemporain. Nous appuyons totalement et sans réserve la proposition du Gouvernement de l'Union soviétique [1679^e séance, par. 121] tendant à ce que le Comité des dix-huit puissances examine sans tarder les moyens de faire en sorte que tous les Etats se conforment au Protocole de Genève concernant la prohibition d'emploi des armes chimiques et bactériologiques. L'examen de cette question est de la plus grande actualité et ne saurait être remplacé par la proposition de certains pays occidentaux qui préconisent de réviser le Protocole de Genève sous prétexte, soi-disant, de le moderniser, d'autant plus qu'une proposition analogue a déjà été examinée à la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, sans recevoir d'appui.

52. Le mémorandum du Gouvernement soviétique soulève également d'autres questions importantes telles que la nécessité d'éliminer les bases militaires étrangères, l'encouragement à la création de zones dénucléarisées, l'application

de mesures de désarmement régional, l'organisation de négociations sur l'utilisation à des fins exclusivement pacifiques des fonds marins au-delà des limites actuelles des eaux territoriales.

53. Appuyant ces propositions concrètes, claires et pratiques, nous notons avec satisfaction que, pendant la discussion générale, elles ont retenu une attention considérable. Presque toutes les délégations se sont référées à l'initiative de l'URSS et ont fait valoir leurs propres considérations qui, pour l'essentiel, concordent avec les idées du mémorandum, lequel, compte tenu de la situation actuelle et des résultats acquis — notamment des résultats de la reprise de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale —, indique les principaux moyens pratiques de mettre fin à la course aux armements et d'adopter des mesures de désarmement.

54. La délégation de la RSS de Biélorussie exposera en détail son attitude envers les questions concrètes de désarmement lors de leur examen à la Première Commission. Cependant, nous déclarons d'ores et déjà que, avec tous les Etats épris de paix, nous continuerons de lutter pour la cessation de la course aux armements, pour la réalisation de mesures partielles dans le domaine du désarmement et, en dernière analyse, pour le désarmement général et complet, qui constitue la tâche essentielle de tous les peuples épris de paix.

55. Nous ne nous laisserons détourner de cette route par aucune proposition artificielle comme celle relative au contrôle du commerce des armes, qui a été faite pendant la discussion générale par le représentant d'un pays occidental. Qui a besoin de cela et quelle serait l'utilité d'une telle mesure puisque l'on sait de toute manière que les Etats-Unis sont le plus gros fournisseur d'armes du monde ? Rien qu'au cours des dernières années les Etats-Unis ont vendu aux pays de l'OTAN, y compris le pays auteur de la proposition précitée, des armements et du matériel militaire représentant 10 milliards 140 millions de dollars. Cette proposition n'est autre chose qu'une tentative nouvelle et maladroite de donner l'impression que l'Organisation des Nations Unies s'occupe du problème du désarmement et de détourner ainsi l'Assemblée générale des tâches qui lui incombent en matière de désarmement et de renforcement de la paix.

56. Ces jours-ci, le peuple biélorussien se prépare à célébrer comme il convient le cinquantième anniversaire de la République socialiste soviétique de Biélorussie et du parti communiste biélorussien.

57. A la suite de la grande révolution d'Octobre, c'est le 1er janvier 1919, dans les années sombres de l'intervention étrangère et de la guerre civile, qu'a été créée la République socialiste soviétique de Biélorussie. Pendant le demi-siècle qui s'est écoulé depuis lors, notre peuple qui édifie avec succès une société communiste, a réalisé de grandes transformations historiques, a réussi à donner un essor sans précédent à l'économie, à la science et à la culture, et à relever très fortement le niveau de vie de la population. Toutes nos réussites et nos réalisations sont le résultat de la mise en application, par le parti communiste, de la sage politique nationale de Lénine, de l'aide mutuelle et de la coopération au sein de la grande famille fraternelle de tous les peuples de l'Union soviétique.

58. Il est tout à fait remarquable que pendant les années du pouvoir soviétique notre République ait prouvé qu'il était possible de mettre fin à un état de retard économique en l'espace d'une génération, et même plus rapidement. Bien que sur les 50 années 18 aient été consacrées à des guerres que nous avaient imposées les impérialistes et au rétablissement de notre économie nationale détruite par ces guerres, nous avons pu non seulement éliminer à jamais le retard, la misère et l'analphabétisme, mais aussi créer un vaste réseau d'établissements d'enseignement secondaire spécialisé et d'enseignement supérieur, développer l'industrie, transformer et renforcer l'agriculture et obtenir des résultats très importants dans les domaines scientifique et technique.

59. Le travail créateur du peuple biélorussien, grâce auquel la production industrielle en 1940 était de 8,1 fois supérieure au niveau d'avant la révolution, a été interrompu par l'invasion fasciste au cours des années de la seconde guerre mondiale. Au cours de ces années de guerre, le quart de la population de notre République a péri. Les agresseurs fascistes ont détruit et incendié presque toutes les villes et tous les villages. Le niveau de la production industrielle, en décembre 1944, ne représentait que 10 p. 100 du niveau du mois de décembre 1940. Le montant des pertes directes dues aux envahisseurs hitlériens a représenté 35 fois le budget de la République pour la dernière année d'avant guerre.

60. Mais déjà en 1950, c'est-à-dire cinq ans seulement après la fin victorieuse de la guerre, l'industrie biélorussienne avait dépassé de 15 p. 100 le niveau d'avant guerre. En 1967, ce niveau était dépassé de 9 fois et, à l'heure actuelle, nous produisons en cinq jours autant de produits industriels que la Biélorussie d'avant la révolution en produisait dans une année.

61. Des taux de croissance constants et élevés caractérisent l'essor de l'économie biélorussienne à toutes les étapes du développement socialiste. L'accroissement annuel moyen de la production industrielle depuis 17 ans (de 1951 à 1967) a été de l'ordre de 13 p. 100. Du point de vue du volume de la production par habitant de nombreuses sortes de produits industriels, la République biélorussienne dépasse dans des proportions notables le niveau atteint par les pays capitalistes fortement développés. Pendant l'année écoulée, 87 pays ont acheté des articles industriels fabriqués en Biélorussie, notamment des automobiles, des tracteurs, des machines-outils, des calculateurs électroniques, du matériel agricole et routier, des paliers de roulement, des montres, différents instruments, etc.

62. Le demi-siècle écoulé a été témoin d'une transformation radicale des conditions d'existence de la population. L'exploitation de l'homme par l'homme a disparu; chacun est assuré d'avoir un travail avec augmentation constante du salaire réel ainsi que des soins médicaux et un enseignement gratuits, de bénéficier de la sécurité sociale et des assurances sociales.

63. Les réalisations de la Biélorussie ont été possibles grâce au système socialiste de son économie, grâce à une détermination scientifique des principaux objectifs et orientations du développement. Une analyse et une prise en considération approfondies de tous les aspects de notre

expérience pourraient certainement faciliter l'élaboration d'un programme vraiment efficace en vue de mettre fin au retard économique des pays en voie de développement. Toute notre expérience montre qu'il a été possible, grâce au socialisme, de multiplier par 73 la production industrielle en l'espace de trois décennies; or, à présent, les possibilités de la science et de la technique sont incomparablement supérieures.

64. Nous ne pouvons manquer de nous inquiéter des calculs selon lesquels les pays d'Afrique, par exemple, mettront, au rythme actuel de leur développement, plus de 100 ans pour doubler leur revenu annuel par habitant et trois siècles pour parvenir au niveau actuel des pays européens développés.

65. Il est bien évident qu'il convient de tout faire pour démentir ces calculs et ces prévisions, pour empêcher que les impérialistes, les colonialistes et les néo-colonialistes n'utilisent la situation économiquement arriérée des pays en voie de développement comme une mine d'or qui leur permettrait de réaliser des superbénéfices et de s'enrichir encore grâce à l'exploitation des ressources et des richesses des autres. Pour cela, il est indispensable d'éliminer le colonialisme et le néo-colonialisme sous toutes leurs formes et dans toutes leurs manifestations, et de faire disparaître le système discriminatoire de division internationale du travail que les impérialistes ont imposé aux pays en voie de développement.

66. Dans leur désir d'assurer leur développement économique et leur progrès social, les jeunes pays indépendants ne se trouvent pas seuls face à face avec le monde impérialiste, caractérisé par son système d'exploitation de ses propres peuples et des peuples étrangers, de pillage des pays faibles, d'échanges inéquitables et de contrats léonins.

67. Les pays en voie de développement peuvent compter sur l'appui et le soutien de toutes les forces de progrès du monde.

68. Le peuple biélorussien coopère activement avec les jeunes Etats indépendants pour les aider à développer leur économie nationale. En outre, nous versons des contributions bénévoles au Programme des Nations Unies pour le développement. Malheureusement, elles sont utilisées d'une manière fort peu satisfaisante par les dirigeants de ce programme.

69. De nombreux étudiants étrangers viennent faire des études chez nous; parmi eux se trouvent un nombre appréciable de ressortissants de pays en voie de développement. Nous organisons des cycles d'études et des voyages d'études pour les spécialistes originaires des jeunes Etats. Cette forme d'aide ne cesse de s'élargir. En 1964 a eu lieu à Minsk un cycle d'études interrégional de l'ONU sur les aspects sociaux de l'industrialisation, alors qu'en 1968 trois rencontres semblables ont été organisées, parmi lesquelles un cycle d'études interrégional de l'ONU sur l'implantation des entreprises industrielles et le développement régional.

70. En accordant une aide fraternelle aux fins du développement de l'économie nationale des jeunes pays indépendants, nous ne pouvons, naturellement, aborder ce

problème en nous fondant sur l'idée que l'aide accordée par notre Etat socialiste doit être équivalente à l'aide de ceux qui portent l'entière responsabilité de la situation actuelle de l'économie des pays en voie de développement et de la lenteur de son essor, de ceux qui, pendant des siècles, ont pillé et continuent de piller les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, de ceux qui ne restituent pas les richesses enlevées à ces peuples.

71. En Asie, en Afrique, en Amérique latine, on voit s'étendre et s'intensifier la lutte des peuples pour leur libération politique, économique et sociale. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [*résolution 1514(X)*], adoptée en 1960 par l'Organisation des Nations Unies sur l'initiative de l'Union soviétique et avec l'appui énergique de toutes les forces de l'anticolonialisme, a donné une nouvelle impulsion au mouvement de libération nationale, qui a apporté la liberté et l'indépendance à de nombreux peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine. Depuis lors, on a vu apparaître sur la carte du monde 26 nouveaux Etats souverains.

72. Cependant, des bastions du colonialisme subsistent encore dans diverses régions du monde. Les peuples de la Namibie, de la Rhodésie du Sud, de l'Angola, du Mozambique, de la Guinée dite portugaise, de l'Oman et d'autres colonies vivent aujourd'hui encore sous la domination et l'oppression étrangères.

73. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux n'est pas encore entièrement observée, par la faute des puissances coloniales — le Royaume-Uni, les Etats-Unis, le Portugal, la République sud-africaine, l'Australie et d'autres encore — qui ne souhaitent pas l'appliquer aux colonies restantes.

74. Avec l'appui direct et la protection de ces Etats, et de la République fédérale d'Allemagne, on assiste à une consolidation des forces les plus réactionnaires du colonialisme et du racisme dans la partie sud du continent africain. Un triple bloc criminel s'est créé entre les racistes d'Afrique du Sud et de Rhodésie du Sud et les colonialistes portugais, auquel les impérialistes ont dévolu le rôle de force de frappe principale dans la lutte contre le mouvement de libération nationale en Afrique.

75. La Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux doit être appliquée immédiatement et inconditionnellement à l'égard de tous les peuples et de tous les territoires coloniaux. Il convient de condamner fermement les activités néfastes des monopoles internationaux dans les colonies et d'élaborer des mesures appropriées pour mettre fin à ces activités; il faut exiger de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement qu'elle annule les prêts et les crédits qu'elle a accordés au Portugal et à la République sud-africaine et qui servent à continuer l'exploitation des peuples coloniaux, à écraser les mouvements de libération nationale dans les colonies portugaises, en Namibie, à opprimer la population africaine en Afrique du Sud. Il convient de condamner de la manière la plus énergique l'utilisation, par les puissances coloniales, de bases militaires contre les peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, pour l'exécution d'actes d'agression contre d'autres pays, et d'exiger que les colonialistes se conforment aux décisions

de l'Organisation des Nations Unies concernant la suppression des bases de cette nature.

76. Nous réprouvons les tentatives faites par les colonialistes britanniques pour s'entendre, aux dépens du peuple zimbabwe, avec le chef d'une poignée de racistes enragés en Rhodésie du Sud, qui ont établi un régime raciste illégal et criminel ayant pour effet de priver de leurs droits les plus élémentaires 4 millions d'habitants autochtones du Zimbabwe.

77. Notre délégation estime indispensable que l'Organisation des Nations Unies condamne énergiquement l'emploi de mercenaires étrangers dans les guerres coloniales et se prononce en faveur de son interdiction. Les mercenaires des colonialistes commettent contre les populations asservies des actes passibles de peines pénales; autrement dit ce sont des malfaiteurs. Le recrutement, l'instruction et l'emploi des mercenaires doivent être interdits et réprimés par la loi. Il est incontestable que ceux qui se rendent coupables d'un emploi de mercenaires doivent en porter la pleine responsabilité et rembourser les dommages causés par les mercenaires aux peuples qui luttent pour se libérer du colonialisme et de ses conséquences.

78. Depuis qu'elle existe, la République socialiste soviétique de Biélorussie s'est toujours rangée et continue de se ranger aux côtés des peuples qui luttent contre toutes les formes d'oppression coloniale, pour la liberté et l'indépendance. Notre appui au mouvement de libération nationale et la lutte que nous avons menée au sein de l'Organisation des Nations Unies depuis les premiers jours de son existence en faveur de l'élimination du colonialisme et de ses conséquences ont contribué à l'apparition de nouveaux Etats, qui sont devenus Membres de l'Organisation. C'est pourquoi nous rejetons comme irréfléchie et dépourvue de fondement la déclaration d'un des orateurs qui ont pris la parole ici, à l'effet que ce serait la faute de l'Union soviétique et des autres pays socialistes si le pouvoir des colonialistes existait encore sur certains territoires. Il est temps de comprendre, enfin, que sans la grande révolution socialiste d'Octobre, qui a posé les bases du processus de libération des peuples, sans l'Union soviétique et les sacrifices qu'elle a consentis sur l'autel de la liberté des peuples, sans l'appui que nous donnons au mouvement de libération nationale, cet orateur n'aurait pas eu la possibilité de monter à l'auguste tribune de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

79. La RSS de Biélorussie s'est toujours prononcée et se prononcera toujours en faveur de l'adoption, par l'Organisation des Nations Unies, de décisions visant à éliminer définitivement le honteux système colonial et à soutenir la lutte légitime que les peuples des territoires coloniaux mènent pour leur liberté et leur indépendance.

80. A la présente session, l'Assemblée générale se trouve en face de tâches importantes, sur lesquelles nous avons déjà appelé l'attention. Il est temps, aussi, de mettre pleinement en pratique le principe de l'universalité de notre organisation. Il est indispensable d'y admettre les deux Etats allemands — la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne —, d'en expulser les représentants de Tchang Kai-chek et de rétablir les droits légitimes de la République populaire de Chine. Il convient

de renoncer à la pratique erronée qui consiste à soumettre à l'examen de l'Assemblée générale, à ses diverses sessions, des questions comme celle ayant trait au "Rapport de la Commission des Nations Unies pour l'unification et le relèvement de la Corée", une commission que, conjointement avec d'autres pays, nous proposons de dissoudre afin de concentrer l'attention sur la question du retrait des troupes américaines et de toutes les autres troupes étrangères qui occupent la Corée du Sud sous le couvert du pavillon des Nations Unies. Cette question doit, du reste, être examinée et réglée avec la participation des représentants de la République populaire démocratique de Corée.

81. La RSS de Biélorussie est l'un des membres fondateurs de l'Organisation des Nations Unies. Notre République a pris une part active à l'élaboration de la Charte des Nations Unies et à la mise en oeuvre de ses nobles buts et principes. S'inspirant, dans ses activités, des principes léninistes de paix et de liberté des peuples, la délégation de la RSS de Biélorussie, aux sessions de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations internationales, a orienté tous ses efforts vers le maintien et la consolidation de la paix, vers la solution du problème du désarmement général et complet, vers l'élimination du honteux système colonialiste, vers la création de conditions favorables au progrès économique et social des peuples. La RSS de Biélorussie continuera d'appliquer activement cette politique. Notre délégation invite toutes les autres délégations à renforcer l'Organisation des Nations Unies, à en rehausser l'autorité et à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour justifier les espoirs des peuples qui se prononcent en faveur de la paix et de la coopération internationale, en faveur du progrès social et économique.

82. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*traduit de l'anglais*] : C'est avec un profond regret que nous avons appris que le Président de l'Assemblée générale avait subi une intervention chirurgicale. Nous saisissons cette occasion pour lui souhaiter un prompt rétablissement. Nous considérons tous M. Arenales comme une admirable incarnation de la culture latino-américaine; nous avons donc avec son peuple un héritage en commun. Nous ne doutons pas que ses qualités remarquables et sa grande expérience des affaires internationales contribuent au déroulement de nos délibérations dans les meilleures traditions de notre organisation.

83. Je voudrais encore saisir cette occasion pour remercier le Président sortant, le Ministre des affaires étrangères de la Roumanie, M. Mănescu, qui a su diriger la dernière session de l'Assemblée générale avec beaucoup de compétence, de tact et de dignité.

84. C'est avec un vif plaisir que je souhaite la bienvenue au Souaziland, le nouvel Etat frère d'Afrique qui a récemment été admis à notre organisation.

85. Mes remerciements et mes souhaits seraient incomplets si je ne mentionnais le noble rôle que joue U Thant, le Secrétaire général, qui constamment a déployé de courageux efforts pour rappeler aux Etats Membres que la raison d'être de cette organisation est le maintien de la paix dans le monde.

86. Les conflits aigus dans le monde d'aujourd'hui ne sont pas de bon augure pour la fraternité universelle des hommes. En 1945, à San Francisco, on comptait sérieusement que les Nations Unies ne commettraient pas les graves erreurs commises par la Société des Nations et qui avaient mené à la seconde guerre mondiale. En 1945, un espoir nouveau apparaissait à l'horizon; aujourd'hui, nous tremblons à l'idée que nous nous trouvons peut être au seuil d'un nouveau conflit mondial. Il semble y avoir des ressemblances frappantes entre les forces profondes qui se manifestaient vers la fin des années 1930 et celles de la fin des années 1960, qui pourraient réduire à néant nos espoirs les plus chers d'une paix universelle.

87. La cause d'inquiétude réside dans le fait que les Etats qui disposent d'un énorme pouvoir ne renoncent pas à subordonner les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies à la réalisation de leurs intérêts nationaux. Un comportement similaire des grandes puissances à la fin des années 1930 a mené à la désintégration de la Société des Nations. A l'époque, j'étais en Europe occidentale; j'ai observé le comportement de la Société des Nations et je crois être fondé à établir ces comparaisons.

88. Toute politique de commodité, de rationalisation qui pourrait être promulguée sous des appellations telles que "compromis" ou "solution politique" ne saurait jamais établir quelque chose qui ressemble même à une paix dans le monde. A moins que le compromis ou la solution politique ne repose sur la justice, et sur la justice seule, le sort des Nations Unies sera en jeu et personne ne pourra être en mesure de nous assurer que notre organisation ne sombrera pas comme la Société des Nations avant elle.

89. Il fut un temps où bon nombre d'Etats Membres déploraient l'abus du veto au Conseil de sécurité; aujourd'hui, beaucoup d'entre nous sont conscients d'une tendance à faire adopter les décisions du Conseil par consensus chaque fois que les grandes puissances se refusent à adopter une position fondée sur la justice. Donc, le consensus peut, dans bien des cas, se révéler aussi peu satisfaisant, pour ne pas dire plus, qu'un abus du veto. Cet usage relativement récent d'arriver à un consensus au Conseil de sécurité, bien souvent aux dépens d'une solution juste, s'est installé pour tourner la justice, d'une part, et pour éviter un affrontement grave, surtout entre les superpuissances, d'autre part.

90. Il est vrai que de nombreux problèmes politiques revêtent aujourd'hui un caractère si complexe, mettant en cause toutes sortes d'intérêts en conflit, qu'il n'est pas facile dans une organisation comme la nôtre de trouver des solutions simples. Néanmoins, nous savons que depuis la première guerre mondiale tout problème traité de façon arbitraire par les grandes puissances sans respecter les principes fondamentaux, qu'il s'agisse des principes du Pacte de la Société des Nations ou ceux de la Charte des Nations Unies, a fini par aboutir à des troubles graves dans le monde.

91. L'un de ces principes fondamentaux du Pacte de la Société des Nations, érigé finalement en principe de droit fondamental, c'est le droit des peuples et des nations à disposer d'eux-mêmes. Le mépris manifesté envers le droit de libre détermination à la Conférence de Versailles, en

1919, a semé la graine de la seconde guerre mondiale. Rien ne nous garantit que le mépris de ce droit de libre détermination, aujourd'hui, ne provoquera pas l'éclatement d'une troisième guerre mondiale, surtout lorsque ce droit est foulé aux pieds dans une région aussi critique que la Palestine, où se rencontrent trois continents.

92. Les Nations Unies ont commis une erreur des plus dangereuses lorsque, à une très faible majorité obtenue au prix de grandes pressions de la part de certaines puissances occidentales et orientales, elles ont recommandé le partage de la Palestine [181 (III)], méconnaissant ainsi complètement le droit de la majorité des autochtones de ce pays d'exercer ses droits souverains.

93. Ce serait une perte de temps que de discuter la question de la Palestine du haut de cette tribune, car chacun sait aujourd'hui que les sionistes qui ont revendiqué la Palestine étaient un peuple étranger appartenant à de nombreuses nationalités, surtout d'Europe centrale. Les prétentions des sionistes, fondées sur des arguments historiques et religieux, ont toujours été injustifiées parce que ces sionistes ont été, en majorité, convertis au judaïsme entre le VIIème et le IXème siècle, comme en témoigne l'Encyclopédie juive. Donc, ces personnes, bien qu'ayant embrassé une religion sémite, n'étaient pas plus sémites qu'un Ecossais chrétien ou un Scandinave chrétien, dont la religion est d'origine sémite.

94. En outre, les habitants autochtones de la Palestine vivaient sur cette terre avant même d'avoir été arabisés et, sans doute, certains d'entre eux peuvent avoir été de religion juive. En fait, il y avait en Palestine des juifs dont le patrimoine de culture, de langue et de tradition était arabe avant que le sionisme politique ait été conçu dans le cerveau d'un juif d'Europe orientale. Ces juifs d'Orient avaient toujours vécu en paix avec leurs frères; eux aussi avaient été arabisés.

95. L'argument selon lequel la Palestine appartient aux juifs sionistes parce que le judaïsme a prospéré dans cette région il y a 3 000 ans n'est donc pas valable. La Palestine est aussi le berceau de la chrétienté et elle présente le même caractère sacré pour les musulmans. Les nations chrétiennes ont-elles des revendications politiques à l'égard de la Palestine pour des questions de religion? La réponse est un simple "non". Pourquoi alors les juifs sionistes, dont la véritable patrie se trouve en Europe orientale — dans la plupart des cas, tout au moins —, revendiqueraient-ils la Palestine en raison de leur religion? Le seul peuple à qui la Palestine appartient vraiment, c'est le peuple qui y a vécu, quelle que soit la confession religieuse à laquelle il a appartenu. Le peuple arabe de Palestine représentait 94 p. 100 de toute la population en 1919, lorsqu'il a été trahi et placé sous mandat par les puissances alliées, au lieu d'être traité sur un pied d'égalité avec d'autres territoires arabes placés aussi sous mandat pour atteindre, en fin de compte, une indépendance totale.

96. C'est un anachronisme que de faire d'une religion une nationalité. Oui, c'est un anachronisme, en ce XXème siècle, que de faire d'une religion une nationalité. Il y a de nombreuses nations chrétiennes représentées ici, ou tout au moins des nations de religion chrétienne, puisqu'il y a séparation entre l'Eglise et l'Etat; je leur pose cette

question : les chrétiens du monde entier se considèrent-ils comme appartenant à une seule nation ? Les musulmans du monde entier se considèrent-ils comme appartenant à un seul Etat moderne ? Les bouddhistes — et il y a de nombreux bouddhistes parmi nous ici —, comme d'ailleurs ceux qui appartiennent à d'autres grandes religions, prétendent-ils appartenir à un seul Etat ou à une seule nation ? Non, seuls les sionistes, malheureusement, affirment qu'il est indispensable que tous les juifs, quelle que soit leur origine ethnique, deviennent une seule et unique nation. Je dis "malheureusement", parce que nous connaissons nombre de juifs, dans de nombreuses parties du monde, qui se sont identifiés avec le pays où ils sont nés ou leur pays d'adoption et qui ne se considèrent pas comme appartenant à un Etat juif unique. Je dis "malheureusement", parce que les sionistes, en affirmant que tous les juifs devraient, en dernière analyse, appartenir à un Etat unique, créent un problème juif mondial qui, en raison de l'influence qu'exercent les sionistes dans de nombreux pays, pourrait un jour jeter le monde dans une troisième guerre mondiale.

97. La question de Palestine a été constamment considérée comme résultant du conflit entre Israël — qui a usurpé la Palestine — et les pays arabes, notamment ceux qui ont avec Israël des frontières communes. En traitant de ce problème dans les divers organes des Nations Unies, on a, hélas ! très souvent négligé le peuple palestinien, pour ce qui est de sa souveraineté et de ses droits politiques. L'accent a été mis, aux Nations Unies, essentiellement sur la façon de permettre aux réfugiés palestiniens de survivre, moyennant six ou sept cents par jour et par personne, parqués dans des camps, tandis que leurs foyers, leurs terres et leurs autres biens, étaient pris par les sionistes d'Europe centrale, tout cela au nom d'une noble religion : le judaïsme.

98. Vivant dans des camps, de presque rien, dispersés, comme certains Palestiniens l'ont été en dehors des camps, ces réfugiés ne sont pas pour autant privés de leurs droits politiques et de leur souveraineté, que notre organisation existe ou non. La souveraineté appartient au peuple. Personne ne peut priver un peuple de sa souveraineté, à moins que ce peuple ne soit anéanti. Peut-on anéantir 2 millions de Palestiniens ? Que l'on essaie ! Cela déclencherait, je peux vous l'assurer, une troisième guerre mondiale. Ce n'est pas vous qui voulez, Monsieur le Président, ou qui ne voulez pas, ce n'est pas moi qui veux ou ne veux pas, ce sont 2 millions et plus de Palestiniens qui veulent ne pas être privés de leurs droits souverains.

99. La question de Palestine ne tourne donc pas uniquement autour de l'état de guerre qui existe entre Israël et les pays arabes, mais plutôt autour de la question de savoir si une puissance quelconque ou un groupe quelconque de puissances aux Nations Unies peut, une fois pour toutes, anéantir la soif, les aspirations profondes du peuple palestinien à retourner dans sa propre patrie.

100. J'ai le devoir de faire comprendre aux Etats Membres des Nations Unies que, si une solution quelconque, fondée sur des considérations d'opportunisme, était imposée au Moyen-Orient sans qu'il soit tenu compte de la souveraineté et des droits politiques du peuple autochtone de Palestine, cette solution serait condamnée à l'échec. Les patriotes de Palestine, appelés "terroristes" par les sionistes d'Europe orientale qui usurpent leur patrie, ne sauraient être réduits

au silence; ils ne diffèrent pas d'autres combattants pour la liberté, en Europe ou ailleurs, qui poursuivent leur lutte dans les conditions les plus pénibles.

101. Ceux qui croient que la création d'Israël est un fait accompli ne devraient pas méconnaître les leçons de l'histoire dans la région. On a vu des conquérants arriver et repartir, mais la population autochtone, quelles que soient ses croyances religieuses, est restée en Palestine. Le temps est le meilleur juge, et à moins que l'humanité dans son ensemble ne se suicide, le temps démontrera que le peuple de Palestine recouvrera ce qui lui appartient, dans un avenir qui n'est peut-être pas très proche mais qui n'est pas non plus très éloigné.

102. En fait, tout consensus — j'en reviens ici à la question du consensus, que ce soit au Conseil de sécurité ou dans tout autre organe des Nations Unies —, tout consensus, dis-je, entre les grandes puissances, et aussi d'ailleurs les moins grandes, qui ne rend pas justice à un peuple comme celui de Palestine peut signifier la désintégration des Nations Unies, d'autant plus que la Palestine se trouve dans l'une des régions stratégiques les plus sensibles du globe.

103. Je me souviens — vous êtes jeune, Monsieur le Président, mais moi j'étais alors un enfant et je me souviens — qu'il a suffi d'une balle à Sarajevo, pour déclencher la première guerre mondiale. Mais vous vous souvenez, et nombreux sont ici ceux qui s'en souviennent, de cette marche d'Hitler dans la bande étroite appelée "le couloir de Dantzig" qui a déclenché la seconde guerre mondiale. Vous vous en souvenez. Tous nous nous en souvenons. J'affirme que la situation actuelle au Moyen-Orient ne comporte pas moins de dangers. C'est un avertissement. J'ai vu bien des choses — mes cheveux sont gris —, je le répète, c'est un avertissement.

104. La situation au Moyen-Orient est tout aussi lourde de dangers, je le répète; il n'y a pas, en Terre sainte, que des balles qui sifflent à travers le pays. Ne nous leurrions pas : ce serait une erreur de croire que l'on peut arrêter ou décourager les patriotes et les combattants de la liberté dans une région où une erreur de jugement sur les forces en cause pourrait conduire brusquement à une troisième conflagration mondiale.

105. Si jusqu'à maintenant je n'ai pas mentionné la Ville sainte de Jérusalem, c'est parce que mon gouvernement la considère comme partie intégrante de la patrie palestinienne. Toutefois, je dois dire une fois encore que, non seulement pour les Arabes — quelle que soit leur religion — mais pour tous les musulmans dans le monde, Jérusalem est aussi sainte que La Mecque et Médine. La revendication des sionistes suivant laquelle Jérusalem est sainte aussi pour les juifs ne leur donne aucun droit politique sur cette ville. Je dis bien, "droit politique"; ils ont des droits religieux comme toute autre religion monothéiste, pour qui Jérusalem est sainte. Si le nombre de fidèles dans quelque religion que ce soit peut représenter un critère justifiant des droits politiques sur Jérusalem, n'oublions pas qu'il y a dans le monde plus de 1 milliard de chrétiens et environ 600 millions de musulmans.

106. Depuis l'aventure des Croisés, dont les derniers ont été finalement assimilés et sont devenus partie de la

population autochtone du Moyen-Orient, aucun pays chrétien en tant que tel, pas plus que les dirigeants d'une confession chrétienne quelconque, n'a revendiqué Jérusalem parce qu'elle est le berceau de la chrétienté. Les nations chrétiennes, dans le monde entier, ont accepté l'idée que Jérusalem devrait appartenir aux autochtones qui y résident depuis des siècles. De même, aucun Etat musulman n'a revendiqué Jérusalem en raison de son caractère sacré pour l'Islam. En vertu de quelle logique ou de quel étalon de justice les sionistes juifs prétendent-ils à des droits politiques sur Jérusalem, alors que le nombre des juifs dans le monde ne dépasse pas 17 millions — d'autant que la majorité de ces 17 millions sont des ressortissants de divers Etats modernes et ne considèrent pas Israël comme leur patrie, car ils connaîtraient alors le conflit d'une double nationalité ? Et depuis quand les sionistes d'Europe orientale sont-ils plus pieux et dévots que la majorité des juifs, qui n'entendent pas revendiquer Israël comme leur patrie ? Nous finissons par comprendre que le sionisme est un mouvement qui, hélas ! a utilisé le judaïsme, noble religion, en tant que mobile pour une fin politique et économique.

107. Depuis l'usurpation de Jérusalem par les sionistes, cette ville est devenue un lieu d'attractions pour les touristes plutôt qu'un endroit exclusivement réservé à la piété et à la vénération. On nous a dit — en fait, nous avons lu des dépêches à ce propos — que des cabarets, des salles de danse avaient été ouverts dans la Ville sainte pour y attirer toutes sortes de touristes, afin de remplir les coffres des autorités sionistes. Voilà ce que Jérusalem est devenue. Jamais, dans son histoire, la Ville sainte n'a eu de cabarets, de dancings, d'entraîneuses, de mini-jupes et je ne sais quoi encore.

108. Je manquerais à mon devoir si je ne répétais encore et encore qu'il ne saurait y avoir de paix en Palestine si les aspirations de la population autochtone — j'entends par là le peuple autochtone de Palestine, quelle que soit sa religion — ne sont pas comblées.

109. C'est avec la plus grande inquiétude et en vérité avec une profonde consternation que nous avons appris la décision du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique de vendre — ou de donner — un nombre important d'avions Phantom à Israël, dont les troupes continuent d'occuper des territoires arabes et dont les autorités ont annexé illégalement la Ville sainte de Jérusalem, en violation des résolutions des Nations Unies. Une telle décision de la part du Gouvernement des Etats-Unis éloignera sans doute les peuples arabes, dans leur ensemble, des Etats-Unis, et cette décision rend plus difficile encore pour les peuples et les gouvernements arabes de ne pas douter de la partialité dont les Etats-Unis ont toujours manifestement fait preuve, au détriment des intérêts mutuels arabes et américains. J'espère que le représentant des Etats-Unis est ici pour entendre ce que j'ai dit, mais la lumière m'aveugle et je ne vois pas tous mes amis dans la salle. S'il n'est pas là, peut-être écoute-t-il mon discours à la radio.

110. Nous considérons, comme nous l'avons dit, l'agression en Palestine comme une forme de pur colonialisme, lourde de graves dangers; mais nous ne devons pas pour autant oublier les mesures de répression commises par des forces étrangères contre les populations autochtones de

diverses parties de l'Afrique. Ceux qui ont vécu sous Mandat de l'Afrique du Sud ne semblent pas avoir la possibilité d'accéder à la qualité de nation à moins que la Puissance mandataire — je devrais dire "l'ancienne" Puissance mandataire — ne reconnaisse le droit de ce peuple à la libre détermination et n'accélère le processus qui doit le conduire à l'indépendance.

111. Nous ne croyons pas que des sanctions économiques suffisent à obliger l'Afrique du Sud ou la Rhodésie du Sud à adopter une politique de libération des peuples qui sont sous leur joug. D'autre part, les pays très développés — je n'ai pas besoin de les nommer — ne sont pas disposés à recourir à la force sous prétexte que la sagesse conseille plutôt la persuasion pour arriver aux fins souhaitées. Cette absence d'action positive fait surgir une amertume légitime envers ces puissances très développées, que des raisons d'intérêts acquis, d'intérêts spéciaux, tant en Afrique du Sud qu'en Rhodésie, font hésiter à aller plus loin que de pieuses déclarations. Elles disent : "Nous voulons qu'ils s'en aillent. Nous voulons qu'ils libèrent ces pays." Ce ne sont là que des mots à double sens. On comprend que l'intérêt national, souvent, dicte la politique des Etats, grands ou petits. Mais si semblable politique est contraire aux principes fondamentaux de la Charte, les Nations Unies doivent-elles abandonner la recherche de mesures efficaces pour aboutir à une solution juste ?

112. Il y a d'autres moyens que de pieuses déclarations pour atteindre l'objectif. Je crains que les passions ne soient exacerbées à tel point aujourd'hui, en Afrique comme en Asie, que, dans un avenir qui n'est pas trop éloigné, des armes amenées en contrebande ne soient utilisées dans une guerre de guérilla contre les autorités au pouvoir. Une telle situation, si elle se présentait, serait vraiment déplorable, car elle causerait des pertes de vies et des destructions considérables. Il est donc à souhaiter que les autorités, en Afrique du Sud et en Rhodésie du Sud — et je leur parle sur un ton amical —, ne s'entêtent pas à poursuivre une politique qui pourrait un jour mettre en cause leur existence même en Afrique.

113. Il y a un proverbe arabe qui dit : "L'oeillet ne peut pas lutter contre l'alêne", cet instrument qui sert à percer le cuir. Le peuple d'Afrique deviendra cette alêne et les pauvres Rhodésiens — je dis bien les pauvres Rhodésiens, parce que ce sont leurs autorités qui sont responsables —, comme les pauvres Sud-Africains, seront l'oeillet en face du poinçon. Espérons donc que l'on songera à temps à une solution pour apporter la paix à ce continent.

114. Chaque année, les Nations Unies ont condamné toutes formes de discrimination raciale, mais l'*apartheid* sévit toujours en Afrique du Sud. Nous espérons sincèrement que l'Afrique du Sud abolira cette pratique qui, sans l'ombre d'un doute, créerait une tension dangereuse et pourrait conduire à des conflits sanglants en Afrique, en Asie et dans d'autres continents.

115. Nous espérons aussi que le Portugal, qui a possédé de vastes régions d'Afrique, saura comprendre et constater qu'il y a un vent de renouveau et que ce vent pourrait, dans un avenir assez proche, devenir tempête. Il est étrange qu'un petit pays comme le Portugal méconnaisse les leçons de l'histoire. D'anciennes puissances coloniales, des grandes

puissances coloniales, ont renoncé à leurs possessions en Afrique et ailleurs. Comment le Portugal, le petit Portugal, n'étaient les puissances qui sont derrière lui, peut-il se leurrer au point de croire qu'il pourra conserver des territoires dont les populations autochtones réclament à grands cris l'indépendance ? C'est une question de temps. Je reconnais que le Portugal a l'esprit moins raciste que ne l'avaient les anciennes puissances coloniales européennes; mais nous croyons qu'il est de son intérêt, comme de celui des éléments multiraciaux qui résident en Angola, au Mozambique et dans ce qu'on est convenu d'appeler la Guinée portugaise (Bissau), de s'identifier avec le mouvement d'indépendance politique, compte dûment tenu des liens économiques avec la métropole — nous ne voulons pas que l'Afrique souffre. Il a fallu un grand homme d'Etat de notre siècle, le général de Gaulle, pour reconnaître que l'Algérie n'était pas un département français. Nous espérons que le Portugal aura un homme d'Etat d'aussi grande envergure, ce qui évitera bien des effusions de sang. Si l'Europe pouvait trouver un aussi grand homme d'Etat que le général de Gaulle, nous pourrions encore espérer que le Portugal entendra la voix de la sagesse.

116. Nous n'oublions pas la course aux armements qui, de plus en plus, met en danger la paix dans le monde entier. Les armes de type classique employées dans la seconde guerre mondiale ont causé de telles pertes de vies et de biens qu'on aurait pu penser que les ravages qui en sont résultés serviraient à dissuader ceux qui voudraient fabriquer des armes plus terribles encore. Hélas! l'homme semble avoir la mémoire courte! Les arsenaux des grandes puissances regorgent des machines de guerre les plus perfectionnées, sans parler d'armes chimiques, bactériologiques et autres armes secrètes qui pourraient fort bien amener la fin de la vie humaine et animale — peut-être même aussi de la vie végétale — sur cette terre. La peur est loin d'être un moyen sûr de dissuasion contre la mise en place de ces armes; au contraire, la peur risque de se transformer en panique et la panique hâte inévitablement la libération des forces démoniaques de la guerre totale.

117. La seule solution pratique conduisant au désarmement est un authentique revirement — et non pas des résolutions et des débats aux Nations Unies; "des mots, des mots", comme le disait Hamlet. Je le répète : la seule solution pratique conduisant au désarmement est un authentique revirement chez les dirigeants des grandes puissances, plutôt que d'interminables négociations destinées à examiner sur le papier des traités internationaux qui ne concernent que diverses phases d'un désarmement partiel, étape par étape. De tels traités sont incapables de suivre le rythme de la course aux armements, et, parmi nous, représentants de petits Etats, nombreux sont ceux qui croient sincèrement que le temps commence à nous manquer.

118. Pour ce qui est du respect des droits de l'homme, je dois dire que presque aucun droit fondamental de l'homme ne peut être respecté en temps de guerre. Nous devrions donc coordonner nos efforts pour protéger les droits de l'homme et le faire dans un désir sincère d'abolir la guerre. Les grandes puissances peuvent seules assurer la paix dans le monde, et cela au moyen d'actes concertés plutôt que par

des déclarations ronflantes, alléguant que leurs stocks d'armes sont destinés à des fins de légitime défense et pour empêcher la guerre. Mais qui croient-elles tromper ? "Légitime défense" et "pour empêcher la guerre" : ce sont des expressions qui n'ont cessé d'être répétées; pourtant, nous avons été témoins de deux guerres mondiales. Des stocks d'armes ont été accumulés pour la "légitime défense", mais, aujourd'hui, si une guerre, une guerre moderne, éclate, de quelle légitime défense s'agit-il à des milliers de miles de ceux qui l'ont déclenchée ? Nous devons faire un singulier effort d'imagination pour concevoir en ces termes la légitime défense.

119. Aujourd'hui, personne ne croit plus que les guerres sont destinées "à sauver la démocratie", ni d'ailleurs à sauver une idéologie. Les jeunes se rebellent, aujourd'hui, dans les rues de nombreux pays. Les hypocrites de ma génération ont été démasqués, tant mieux; mais il ne faudrait pas passer à l'extrême. La jeune génération actuelle se révolte dans le monde entier parce qu'il est impossible de lui faire croire à des slogans aussi usés que "la guerre pour mettre fin aux guerres", "la guerre pour sauver la démocratie", et ainsi de suite. La jeune génération s'est réveillée — elle a bien fait! — et elle va se soulever en sa qualité de jeune génération, sans distinction de nationalité, pour abolir la guerre; j'espère que cela arrivera avant que je meure.

120. Certains politiciens à travers le monde entier — et ils sont légion — recourent à des affirmations telles que "guerre préventive", "guerre juste", et autres expressions semblables auxquelles aucun membre intelligent de la jeune génération ne croit en son for intérieur; du reste, nous autres adultes n'y croyons plus non plus. En fin de compte, la guerre c'est la guerre et c'est tout. Il n'y a rien d'étonnant à ce que, de par le monde, les peuples espèrent que leurs dirigeants deviendront de véritables hommes d'Etat; ils critiquent de plus en plus les erreurs commises par des politiciens, et que l'humanité ne peut plus s'offrir si elle veut survivre.

121. Avant de terminer ma déclaration, je voudrais, puisqu'une indisposition a empêché M. Sakakaf de parler à cette tribune aujourd'hui, rappeler, en son nom, et sans répétition inutile, ce qu'il avait dit à cette tribune au cours de sessions précédentes sur le développement économique et social en Arabie Saoudite.

122. Je dois mentionner qu'un progrès économique nouveau a été fait, sous la direction de S. M. le Roi Faïçal et avec la coopération du peuple saoudien. Des progrès plus grands dans de nombreux domaines auraient pu être réalisés si la situation critique au Moyen-Orient ne nous avait pas empêchés de déployer toute notre énergie et toutes nos ressources pour préparer le terrain à la création de nouveaux services de prévoyance sociale, ce qui est le devoir sacré de mon gouvernement conformément à la loi islamique. Nous prions sincèrement que le Dieu créateur de l'univers soit notre ultime inspiration et nous incite tous à suivre la voie de la justice qui doit nous mener à la paix et à la fraternité sur la terre.

La séance est levée à 13 heures.